



MINISTRE DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Dakar, le

08 AOUT 2024

**ECOLE NATIONALE DES ARTS ET METIERS DE LA CULTURE**

**COMMUNIQUE**

Le Ministre de la Jeunesse des sports et de la Culture informe les candidats que le registre des inscriptions aux différents concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture est ouvert du Mardi 20 août au Vendredi 20 Septembre 2024, au titre de l'année académique 2024-2025, dans les filières de formation suivantes :

**1. FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION ARTISTIQUE PLASTIQUE**

- Diplôme demandé pour le concours direct : Baccalauréat (Toutes séries)
- Diplôme demandé pour le concours professionnel : Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP) /Enseignement élémentaire
- Durée de la Formation: 04 ans
- Diplôme délivré: Diplôme de Professeur d'éducation artistique plastique (Options : arts plastiques) -

**2. FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION ARTISTIQUE MUSICALE**

- Diplôme demandé pour le concours direct : Baccalauréat (Toutes séries)
- Diplôme demandé pour le concours professionnel : Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP)/ Enseignement élémentaire
- Durée de la Formation: 04 ans
- 3. Diplôme délivré : Diplôme de Professeur d'éducation artistique musicale (Option : musique) -

**4. FORMATION DES ANIMATEURS CULTURELS**

- Diplôme demandé : Baccalauréat (Toutes séries)
- Durée de la formation: 03 ans
- Diplôme délivré : Diplôme supérieur en Animation Culturelle

**5. FORMATION DES ARTISTES PLASTICIENS :**

- Diplôme demandé: Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM)
- Durée de la Formation:04ans
- Diplôme délivré : Diplôme national des Beaux-arts (option : artistes plasticiens d'expression, artistes plasticiens graphistes, artistes plasticiens de l'environnement)

## **5. FORMATION DES MUSICIENS :**

- Diplôme demandé : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM)
- Durée de la Formation : 04 à 5ans
- Diplôme délivré : Diplôme national des Arts du Spectacle (Option musique classique, contemporaine, moderne et traditionnelle)

## **6. FORMATION DES COMEDIENS :**

- Diplôme demandé : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM)
- Durée de la formation : 04ans
- Diplôme délivré : Diplôme d'Etudes Théâtrales

## **7. FORMATION DES DANSEURS ET CHOREGRAPHERS**

- Diplôme demandé : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE)
- Durée de la Formation : 5ans
- Certificat délivré : Certificat en danse et chorégraphie

## **COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

### **CONCOURS DIRECT**

Les dossiers de candidature au concours direct doivent comprendre :

- Une demande manuscrite, datée et signée (précisant la formation ciblée), adressée au Directeur Général ; Une photocopie légalisée du diplôme exigé (CAP, BAC, BFEM ou CFEE) ;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité numérisée pour les candidats sénégalais ;
- Un certificat de visite et de contrevisite.
- Deux (02) photos d'identité récentes portant au verso les nom et prénoms du candidat.
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois
- Une quittance de paiement des frais d'inscription

### **CONCOURS PROFESSIONNEL**

#### **• Conditions d'accès**

Les concours professionnels sont ouverts aux agents de l'Etat qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre de la hiérarchie B pour la formation des professeurs d'éducation artistique plastique ou musicale ;
- Avoir effectué cinq années de service au moins après l'obtention du Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP) dans l'enseignement élémentaire ;
- Être âgé de quarante-huit (48) ans au plus, au premier janvier de l'année du concours

- **Dossier de candidature**

- Une demande manuscrite, datée et signée, (précisant la formation ciblée) adressée au Directeur Général ;
- Une photocopie légalisée du diplôme exigé (CAP) ;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité numérisée pour les candidats sénégalais ;
- Un certificat de visite et de contre visite
- Deux (02) photos d'identité récentes portant au verso les nom et prénoms du candidat.
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat administratif attestant que l'on a effectué cinq (05) années de service au moins ;
- Une autorisation de concourir en bonne et due forme, de la hiérarchie, pour les titulaires du Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP) ;
- Une quittance de paiement des frais d'inscription.

## **DROITS D'INSCRIPTION**

- **Paiement de 5.000 F CFA** représentant les droits d'inscription aux concours Préparatoire de Danse et Chorégraphie, préparatoire d'Arts plastiques, de musique et d'Art dramatique.
- **Paiement de 10.000FCFA** représentant les droits d'inscription aux concours pour la formation des professeurs d'éducation artistique plastique ou musicale et des animateurs culturels

## **DATES CONCOURS**

- **Concours direct et professionnel / filière des professeurs d'éducation artistique musicale : 30 PROFESSEURS A RECRUTER.**

**DU MARDI 08 AU JEUDI 10 OCTOBRE 2024**

- **Concours direct et professionnel / filière des professeurs d'éducation artistique plastique : 30 PROFESSEURS A RECRUTER**

**DU MARDI 15 AU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024**

- **Concours direct filière des animateurs culturels :**  
**DU LUNDI 21 AU MARDI 22 OCTOBRE 2024**
- **Concours direct filière des artistes plasticiens :**  
**DU MERCREDI 23 AU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024**
- **Concours direct filière des musiciens :**  
**LUNDI 04 NOVEMBRE 2024**
- **Concours direct filière des comédiens :**  
**MARDI 05 NOVEMBRE 2024**
- **Concours direct filière des danseurs et chorégraphes :**  
**MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024**

**HORAIRES :**

- ⇒ **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : MARDI 20 AOUT 2024 A PARTIR DE 9 HEURES**
- ⇒ **CLOTURE DES INSCRIPTIONS VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 13 HEURES**
- ⇒ **RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9 HEURES - A 13 HEURES.**

**LIEU :** les candidats devront déposer leurs dossiers au site de l'ENAMC sis à  
Liberté 6 Extension/VDN

**Contacts :** Pour toutes informations complémentaires, appeler au **33 867 38 96**  
Email : **enamc.sen@gmail.com.**

**NB :**

- ⇒ *Chaque candidat est tenu de veiller à l'exactitude des informations qu'il fournit.*
- ⇒ *Toute pièce manquante rendra le dossier de candidature irrecevable*
- ⇒ *Les dossiers incomplets ou non conformes seront classés sans suite*
- ⇒ *Les frais de candidature sont non remboursables.*

***Les candidats de nationalité étrangère ou présentés par des institutions sont admis à l'ENAMC sur la base d'une étude de leur dossier et dans la limite des places disponibles. Les candidats étrangers boursiers de leur État, sont prioritaires.***

***Les diplômes de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture ne donnent pas droit à l'accès automatique à la Fonction Publique.***

Le Ministre la Jeunesse des Sports et de la Culture



**Madame Khady Diène GAYE**